

l'incapacité d'assurer le service de la dette et, a fortiori, de la rembourser.

13. Nous sommes pleinement conscients du fait que les insuffisances des politiques de développement ont contribué à la crise actuelle de la dette. Cependant, il est incontestable que le problème de la dette est essentiellement dû à des facteurs extérieurs qui, malheureusement échappent à notre contrôle. Ces facteurs comprennent, entre autres, la détérioration des termes de l'échange et partant la réduction des recettes d'exportation utilisées pour le service de la dette, ainsi que l'augmentation sans précédent des taux d'intérêt, les fluctuations énormes des taux de change, la détérioration des termes de l'emprunt et la réduction des prêts à des conditions libérales; les effets conjugués de ces facteurs ont abouti, dans nombre de nos pays, à une baisse sensible du flux financier, les 26 pays africains les moins avancés étant les plus affectés.

14. Nous reconnaissons que la dette extérieure est une obligation que nos États membres ont contractée individuellement et qu'il leur faut honorer. Mais compte tenu de l'évolution négative de la conjoncture économique internationale, nous lançons un appel à la Communauté Internationale pour qu'elle trouve d'urgence une solution durable au problème de l'endettement croissant de l'Afrique.

15. Nous exhortons les pays développés et les institutions financières multilatérales à accroître de façon substantielle les transferts de capitaux à faible taux d'intérêt, y compris les subventions aux pays africains. Nous invitons en particulier les pays développés donateurs à appliquer de toute urgence et sans discrimination la résolution 165(S-IX) de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED) sur les problèmes de la dette et de développement des pays en développement.

16. Nous invitons également les pays développés à mettre d'urgence en œuvre toutes les dispositions du paragraphe 17 de la Déclaration annexée à la résolution 39/29 de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur la situation économique critique en Afrique, qui demande, entre autres, la conversion totale ou partielle en don de la dette au titre de l'aide publique au développement.

17. Nous lançons un appel pour la tenue d'urgence d'une conférence internationale sur la dette extérieure de l'Afrique qui servira de tribune aux créanciers internationaux et aux emprunteurs africains pour débattre de la question de la dette extérieure de l'Afrique afin d'en trouver des solutions d'urgence appropriées à court, moyen et long termes.

18. La crise économique actuelle et la détérioration des